

D. 411

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Attribution de subventions à divers organismes favorisant l'insertion sociale

P.J. : - 1 tableau récapitulatif
- 1 projet de délibération
- 4 projets de convention

Soucieux de faire de Nouméa une ville toujours plus solidaire et de favoriser l'insertion des publics les plus fragiles, l'exécutif municipal accompagne les associations pour la mise en place d'actions spécifiques telles que des permanences dans les structures municipales de proximité, la participation aux événements organisés par la ville de Nouméa, et un soutien aux dispositifs d'insertion et de lutte contre les exclusions mis en place par les associations.

Dans cette perspective, il est proposé pour l'année 2022, l'attribution des subventions suivantes :

- Une subvention d'un montant de 1 500 000 francs CFP au comité de promotion de la santé sexuelle (CP2S) pour la tenue de permanences d'écoute et d'information dans les structures municipales de proximité.

La participation de la ville de Nouméa est inscrite au titre de la convention de financement F20-CA, conclue avec l'Etat et la province Sud pour le financement du «Plan d'action pour la jeunesse», prévoyant la répartition suivante :

CONVENTION DE FINANCEMENT F20-CA	
	CP2S
Part Etat (34 %)	510 000 F CFP
Part province Sud (15 %)	225 000 F CFP
Part ville de Nouméa (51 %)	765 000 F CFP
TOTAL	1 500 000 F CFP

Par ailleurs, sur des crédits de droit commun, il est proposé de soutenir les associations suivantes pour un montant total de 3 470 000 francs CFP :

- l'Association Dépotage et Manutention de Nouméa (ADMN), par l'attribution d'une subvention d'un montant de 2 000 000 de francs CFP, pour son action de réinsertion par le travail de personnes en situation d'exclusion sortant du Camp Est,
- l'Association Croix-Rouge française, par l'attribution d'une subvention d'un montant de 980 000 francs CFP, pour la mise en place de permanences d'écoute et d'information dans les structures de proximité ainsi que d'interventions dans le cadre d'actions mises en place par la ville de Nouméa,
- l'Association L'Accueil, par l'attribution d'une subvention d'un montant de 490 000 francs CFP pour l'animation de l'espace multimédia au sein du centre d'accueil de jour de Doniambo.

Les conditions d'octroi et les modalités d'utilisation de ces subventions font l'objet de conventions.

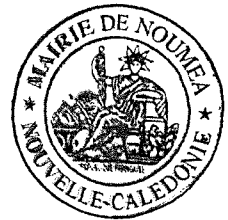
Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser l'attribution de subventions aux quatre organismes susmentionnés pour un montant total de 4 970 000 francs CFP et d'habiliter le maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes.

Tel est l'objet du projet de délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 14 avril 2022

Le Maire.

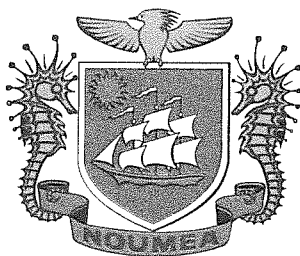
Sonia LAGARDE



DEMANDES DE SUBVENTION RETENUES

Budget annuel subventions de fonctionnement 2022 : 4 970 000 francs CFP
 Budget déjà attribué pour 2022 : 0 franc CFP
 Reliquat budget 2022 : 0 franc CFP
 Proposition d'attribution : 4 970 000 francs CFP
 Disponible après proposition : 0 franc CFP

NOM ASSOCIATION	ANNEE DE CREATION	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT SOLLICITE EN FRANCS CFP	COUT TOTAL DU PROJET DE L'ASSOCIATION EN FRANCS CFP	AUTRES ORGANISMES SOLLICITES	MONTANT PERCU EN 2021 EN FRANCS CFP	COMMENTAIRES	MONTANT ACCORDE EN FRANCS CFP
COMITE DE PROMOTION DE LA SANTE SEXUELLE (CP2S)	1992	Organisation de permanences d'écoute et d'information dans les structures municipales de proximité	1 500 000	13 993 972	ASSNC : 5 500 000 PROVINCE SUD : 1 000 000 ETAT : 1 626 981 DUMBEA : 500 000	1 500 000		1 500 000
ASSOCIATION DEPOTAGE ET MANUTENTION DE NOUMEA (ADMN)	1995	Action de réinsertion par le travail de personnes en situation d'exclusion	2 500 000	15 655 000	GOVERNEMENT NC : 1 500 000 PROVINCE SUD : 1 100 000 PROVINCE NORD : 1 000 000 PROVINCES DES ILES : 500 000	2 250 000		2 000 000
ASSOCIATION LA CROIX ROUGE FRANCAISE	1994	Mise en place de permanences d'écoute et d'information dans les structures de proximité ainsi que d'interventions dans le cadre d'actions mises en place par la ville de Nouméa	1 200 000	1 200 000	néant	1 000 000	Projet spécifique, mis en place pour la ville de Nouméa	980 000
L'ASSOCIATION L'ACCUEIL	2002	Animation de l'espace multimédia au sein du centre d'accueil de jour de Doniambo	500 000	128 939 460	GOVERNEMENT NC : 9 000 000 PROVINCE SUD : 75 000 000 PROVINCE SUD DEFE/JDS : 8 500 000 PROVINCE NORD : 2 500 000 PROVINCE DES ILES : 800 000 MAIRIE DU MONT DORE : 200 000 MAIRIE DE PAITA : 200 000 MAIRIE DE DUMBEA : 200 000 AUTRES COMMUNES : 500 000 CCAS DE NOUMEA : 23 000 000	500 000		490 000
TOTAL			5 700 000			5 250 000		4 970 000



VILLE DE NOUMEA

D. 477

P

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi 5 mai à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Tuilogona O'CONNOR
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Marc LE LEIZOUR
	Mme	Chantal BOUYE	Mme	Anne-Christine CHIMENTI
	M.	Patrick GUILLON	Mme	Kimberley BARONI
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Christophe DELIERE
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Michel DESMEUZES
	M.	Warren NAXUE	Mme	Christine BELLET
	Mme	Françoise SUVE	M.	Jean-Marie FIRMIN-GUION
	M.	Marc ZEISEL	Mme	Liliane CONDOUMY
DATE DE CONVOCAATION	Mme	Pascale SERVENT	M.	Claude CHARLOT
29.04.2022	M.	Michel FONGUE	M.	Patrick SAKOUMORI
	Mme	Janine BAJON	Mme	Christiane SARIDJAN
	Mme	Cindy PRALONG	M.	Daniel HINSCHBERGER
	M.	Philippe BLAISE	M.	Jérémie KATIDJO-MONNIER
DATE D'AFFICHAGE	Mme	Naïa WATEOU	M.	Joseph BOANEMOA
29.04.2022	M.	Luc BRUN	M.	Emmanuel BERART
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Christine LE SAINT
	M.	Christophe DELESSERT	Mme	Davina FAUA
	Mme	Charlotte THAIWE	M.	Bernard LAVANDIER
	Mme	Stéphanie PAIMAN		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		Mme	Fabienne CHARDIGNY	Mme	Muriel GERMAIN
conseillers en exercice	: 53	Mme	Vaimoé ALBANESE	M.	Makaokio FIHIPALAI
		Mme	Isabelle LAFLEUR	Mme	Magali MANUOHALALO
Nombre de présents	: 39	M.	Nicolas BRIGNONE	Mme	Laurie HUMUNI
Nombre de votants	: 52	M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Veylma FALAE
(13 procurations)		M.	Bruno CAPY	M.	Eric MELTESALE
		Mme	Laurène CASSAGNE	Mme	Jeanne POELLABAUER

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2022/ **411**
portant attribution de subventions à divers organismes favorisant l'insertion sociale

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **5 MAI 2022**

Calédonie,

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la convention de financement F20-CA signée le 29 décembre 2020,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2022/128 du 23 février 2022 relative au budget principal primitif pour l'exercice 2022,

août 2021,

VU la note explicative de synthèse n° 2022/46 du 14 avril 2022,

21 avril 2022,

La commission de la solidarité, jeunesse, culture et sport entendue en séance du

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Un crédit de quatre millions neuf cent soixante-dix mille (4 970 000) francs CFP est prélevé sur le budget 2022, chapitre 65 - Charges de gestion courante, pour être versé aux quatre associations suivantes :

- | | |
|--|----------------------|
| - COMITE DE PROMOTION DE LA SANTE SEXUELLE (CP2S)
(Organisation de permanences d'écoute et d'information dans les structures municipales de proximité) | 1 500 000 francs CFP |
| - L'ASSOCIATION DEPOTAGE ET MANUTENTION DE NOUMEA (ADMN)
(Action de réinsertion par le travail de personnes en situation d'exclusion) | 2 000 000 francs CFP |
| - L'ASSOCIATION CROIX-ROUGE FRANÇAISE
(Mise en place de permanences d'écoute et d'information dans les structures de proximité ainsi que d'interventions dans le cadre d'actions mises en place par la ville de Nouméa) | 980 000 francs CFP |
| - ASSOCIATION ACCUEIL
(Pour l'animation de l'espace multimédia au sein du centre d'accueil de jour de Doniambo) | 490 000 francs CFP |

ARTICLE 2 /

Le maire ou son représentant est habilité à signer les conventions d'objectifs correspondantes définissant les modalités de versement des subventions et les engagements réciproques des parties.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télerecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

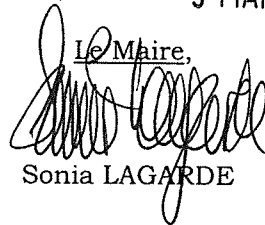
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE - 5 MAI 2022

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE - 9 MAI 2022

DESTINATAIRES :
SUBD ADMINIS SUD
D.F. (dont T.P.S.)
D.P.V. (S.V.D.C.)
SGL (E.C.)
AFFICHAGE

- 1
- 2
- 1
- 1
- 1

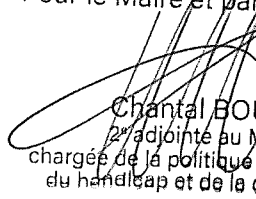
Le Maire,

Sonia LAGARDE



Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le 09 MAI 2022
au Commissaire Délégué
et publié le 10 MAI 2022
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,


Chantal BOUYE
2^e adjointe au Maire
chargée de la politique de la famille,
du handicap et de la démocratie

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Subventions 2022 insertions sociales

Date de transmission de l'acte : 09/05/2022

Date de réception de l'accusé de
réception : 09/05/2022

Numéro de l'acte : 2022-411 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 988-200012508-20220505-2022-411-DE

Date de décision : 05/05/2022

Acte transmis par : Céline NAVEAU ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.2. Subventions attribuées aux associations